

COMMUNE DE DUN LE PALESTEL

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 11 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de DUN LE PALESTEL légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Laurent DAULNY, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 5 mars 2025.

Etaient présents : M. Laurent DAULNY, Maire, Mme Mireille MANEAU et M. René BAZOT-BOURROUX, adjoints, Mme Marie-Josèphe VUIBERT, M. Gérard DE GRAEVE, Mmes Jeanne CALLARD, Mireille JANVIER, M. Bernard COLNET, M. José FREITAS, Mme Dominique COCHIN, et M. Damien QUILLON.

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. José FREITAS, conseiller municipal.

Excusés : M. Eric DUPEUX, Mmes Joëlle TABAUD et Nathalie LAUNOY et M. Fabrice PRIANT.

Absent : Néant.

A reçu procuration : Néant

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal en date du 14 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité des conseillers présents.

ORDRE DU JOUR :

- Présentation des décisions prises suite délégations au Maire
- MAPA : consultations et décisions
 - Gros travaux assainissement : rapport analyse des offres et choix des entreprises
 - Extension maison de santé : prêt
 - Autolaveuse gymnase
 - Grosse réparation sur tracteur communal
 - Autres
- Copieur école maternelle : contrat d'entretien
- Enfouissement lignes électriques – programme 2026 : demande concours technique et financier du SDEC et autorisation signature convention de co-maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'éclairage public
- Demande(s) de remises gracieuses eau et assainissement
- Génération vélo : autorisation signature convention
- Demande subvention exceptionnelle
- Maison de santé : demandes occupation de locaux
- Copropriété Creusalis – Commune
- Demande achat terrain
- Affaires diverses.

I - Présentation des décisions prises suite délégations au Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations depuis la précédente réunion : commande de protections pour les murs de la salle de loisirs, grosse réparation d'une fenêtre à la salle de loisirs, contrat d'hébergement et d'assistance informatique pour la bibliothèque, achat d'un sécateur, remplacement du chauffe-eau à la salle Apollo, remplacement d'une pompe sur le réseau d'assainissement, achat d'un souffleur, remplacement de moteurs thermiques à la maison de santé et achat d'une tondeuse.

II - MAPA : consultations et décisions

1 - Gros travaux assainissement : rapport analyse des offres et choix des entreprises

La consultation a été lancée comme prévu le 23 décembre 2024. Le délai de remise des offres était fixé au 27 janvier 2025 à 12h. Les offres ont été transmises au maître d'œuvre pour analyse qui a été présentée le 24 février 2025. Cette analyse a été envoyée à l'ensemble des Conseillers.

L'appel d'offre a été fait avec 3 lots, des secteurs, une tranche ferme et une tranche optionnelle pour le lot 1 et une tranche ferme et une tranche optionnelle pour le lot 2.

LOT 1 : Bassin versant des lagunes route de La Souterraine

- Secteur 1 : Pré de La Celle
- Secteur 2 : Lavoir
 - Tranche ferme : lavoir Est, Guérennes et Dunet
 - Tranche optionnelle : Champ rue de la Navette et lavoir Ouest
- Secteur 3 : Lagunes

LOT 2 : Bassin versant des lagunes route de Villard

- Tranche ferme : champ, Evolis 23 et WC public (cimetière)
- Tranche optionnelle : Avenue Auguste Lacote et Avenue de Verdun

LOT 3 : Bassin versant des lagunes de Chambourtrette

L'estimation totale du maître d'œuvre était de 955 977 € HT.

Les critères de jugement des offres étaient fixés ainsi :

Valeur technique : 60 % et Prix : 40 % - note sur 8

Au vu de l'analyse, les entreprises les mieux-disantes sont retenues pour un montant total HT de 850 004,44 €.

Les subventions ont été obtenues sur un montant HT de 900 000 € avec la maîtrise d'œuvre.

Le montant total avec maîtrise d'œuvre sera donc de 909 944,44 € HT.

Le Conseil décide de valider la totalité des travaux (tranches fermes et tranches optionnelles).

2 - Extension maison de santé : prêt

Deux banques ont été consultées pour un prêt relatif aux travaux d'extension de la maison de santé.

Le Conseil municipal retient la proposition du Crédit agricole pour un prêt de 250 000 € sur 10 ans avec échéances trimestrielles et un remboursement du capital constant.

3 - Autolaveuse gymnase

Une nouvelle autolaveuse va être commandée pour l'entretien du gymnase.

4 - Grosse réparation sur tracteur communal

Le Conseil municipal valide un devis de réparation du tracteur communal sous réserve de démontage et de modification (dépose de l'adaptation chargeur et cabine, séparation du tracteur à l'embrayage et dépose de la boîte de vitesses pour remise en état).

5 - Autres : Néant.

III - Copieur école maternelle : contrat d'entretien

La proposition de contrat d'entretien pour le copieur reconditionné de l'école maternelle acheté récemment est validée.

IV - Enfouissement lignes électriques – programme 2026 : demande concours technique et financier du SDEC et autorisation signature convention de co-maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'éclairage public

Le SDEC est venu proposer des travaux d'enfouissement de lignes électriques pour 2026. Le secteur retenu concerne la rue du 19 mars 1962, la rue du 8 mai 1945, l'avenue de Verdun et la route de Villard. Dans le même temps, il sera nécessaire d'enfouir le téléphone, la fibre et de prévoir l'éclairage public. Suite au courrier envoyé, le SDEC informe que ces travaux sont retenus au titre de la programmation 2026.

Les travaux d'enfouissement des lignes électriques, réseau basse tension sont entièrement à la charge du SDEC.

Les travaux de génie civil concernant l'enfouissement coordonné ORANGE et DORSAL sont également à la charge du SDEC. 18 % du coût d'étude et de câblage réalisés par ORANGE sont à la charge de la commune. La commune finance les travaux de réaménagement de l'éclairage public avec une subvention de 30 % du SDEC sur les appareillages. Une DETR peut être demandée (35%).

Le Conseil valide ce projet, demande le concours technique et financier du SDEC et autorise le Maire à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la commune et le SDEC pour les travaux d'éclairage public.

V - Demande(s) de remises gracieuses eau et assainissement

Une remise gracieuse est accordée à une personne suite à une fuite d'eau. Elle correspond à la moitié de la surconsommation par rapport à l'année précédente.

Les personnes ayant bénéficié de remises gracieuses lors du précédent Conseil municipal ont adressé des lettres de remerciements.

VI - Génération vélo : autorisation signature convention

Un programme Génération vélo a été lancé et a pour but de soutenir le déploiement du dispositif savoir rouler à vélo.

Dans ce cadre un devis a été signé avec Creuse Oxygène pour une intervention auprès des élèves de CM1 pour un montant de 1500 €. La commune retouchera 750 €. Pour cela le Maire est autorisé à signer la charte d'engagement.

VII - Demande subvention exceptionnelle

Le Conseil municipal a accordé une subvention exceptionnelle à La ligue contre le cancer pour l'édition d'un cahier de prévention à destination des élèves des classes de 6^{ème} du Département.

Il a également accordé une subvention exceptionnelle à Creuse Oxygène pour l'organisation du Tour Dunois Cadet.

VIII - Maison de santé : demandes occupation de locaux

Le Service de Soins Infirmiers A Domicile devait changer de local au sein de la maison de santé jeudi et vendredi, et devait occuper le local studio. Le directeur de « ALIAD una » a adressé un mail à la mairie et explique que dans le cadre de la création du Service Autonomie à Domicile, il y a obligation d'avoir un local commun avec le SSIAD à partir du 31 décembre 2025. Il demande donc un local à la maison de santé et propose de louer le local précédemment occupé par le SSIAD.

Le Conseil municipal propose de partager le local actuel du SSIAD en maintenant la partie de droite avec rangement au SSIAD et la partie de gauche à ALIAD en condamnant la porte entre les deux, et ce, à compter du 1^{er} avril 2025.

Le loyer avant gratuité était de 370.82 €. Il sera proposé un loyer à chaque structure de 185 € chacune. Actuellement tous les locataires payent un loyer au sein de la maison de santé.

Monsieur le Maire rappelle que l'un des kinésithérapeutes à la maison de santé occupera l'ancien cabinet de médecin à compter du mois d'avril.

IX - Copropriété Creusalis – Commune

Afin de se mettre en conformité avec la réglementation concernant la copropriété de l'immeuble situé 83 Grande rue, appartenant à la commune et à Creusalis, il existait deux solutions : régulariser la copro à l'amiable, en convoquant une assemblée générale ou par le biais d'un administrateur judiciaire nommé par le tribunal judiciaire. Monsieur le Maire a opté pour la première solution moins onéreuse. Suite à ce choix, l'agence CYTIA de Guéret a été désignée pour la gestion du syndicat.

Une assemblée générale s'est réunie le 20 janvier 2025.

Monsieur le Maire explique que la commune représente 30 % et Creusalis 70 %.

Lors de cette assemblée, il a donc été procédé à la nomination du syndic, qui a approuvé les honoraires de l'agence, définit sa mission et les modalités de gestion. L'exercice comptable 2025 a été créé en fixant l'année civile. Le budget prévisionnel 2025 a été validé ainsi que le prévisionnel 2026.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a signé le contrat de syndic lors de l'AG.

La visite des locaux a eu lieu le 17 février 2025. M. BAZOT représentait la commune.

Le rapport de visite prévoit divers travaux et contrats de maintenance à mettre en place.

X - Demande achat terrain

Les propriétaires de la maison situé au pied du château d'eau demandent à acquérir la parcelle cadastrée AR 101 gracieusement.

Monsieur le Maire rappelle que la cession ne pourrait pas se faire à titre gracieux et que les frais de notaire sont toujours à la charge de l'acquéreur. D'autre part cette parcelle est traversée par deux conduites d'eau importantes. Cela créerait une servitude trop importante.

XI - Affaires diverses.

- Jar'Dun : la présidente de l'association suite à un appel aux bénévoles fait part qu'il n'y a pas eu de réponse. L'association sera peut-être mise en sommeil.
- Vélo-école : plusieurs ateliers sont mis en place sur la place du Champ de Foire, à destination des adultes.
- Ecole élémentaire : les enseignantes proposent de refaire le panneau de l'école. Le modèle proposé est validé.
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2023 d'EVOLIS 23 : le rapport est disponible et peut être consulté en mairie.
- 60^{ème} critérium cycliste : Monsieur le Maire propose de prévoir des crédits au budget pour participation à l'animation autour de l'évènement.
- Feu d'artifice Fête de Pâques : le Conseil prendra en charge le feu d'artifice de la fête de Pâques comme les années précédentes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 10.